

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Pascal TERRASSE et Christine MALFOY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG SAINT ANDEOL lors de la Commission Permanente du 6 juin 2016 :**

Pour l'équipement en matériel pédagogique, une subvention de 2 184 € sera affectée au collège Le Laoul à Bourg St Andéol.

Au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, une subvention globale 3 400 € sera répartie en faveur de : Arts Ardèche Association à Bourg St Andéol, Photo Club Bourguésan et Comité des Fêtes Bourguésan, l'Atelier d'Yzeure à St Montan et la Société de Sauvegarde des Monuments et Mémoire d'Ardèche et Temps Présent à St Marcel d'Ardèche.

Pour la construction d'un équipement destiné à la petite enfance à St Martin d'Ardèche, la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche percevra une subvention de 100 000 € au titre du dispositif Ardèche Durable.

